

Mairie de Nice

(Alpes-Maritimes)

1
Le 1^{er} septembre 1879, le quatre

Septembre.
A la requête de Mr le Comte Alziary de Malussana
Chevalier de la Légion d'Honneur, agissant en qualité de Maire
de la Ville de Nice, pour lequel domicile y est élu en l'Hôtel de
Ville.

Nous Felix Lucien Balestre, huissier audencier
près le Tribunal civil de Nice, y demeurant, place Saint
Dominique 17, soussigné,

avons déclaré à la Dame Eugénie Ribotty, née
Dabucy, sans profession, demeurant à Nice, quartier de
Cimiez, prise en sa qualité d'héritière naturelle de feu
Dabucy Séraphin André Théodore, ancien magistrat, chevalier
de la Légion d'Honneur, où étant en son domicile et parlant
à la personne de sa fille Mme Giacobi.

Que suivant testament en date, à Nice du 27
juin 1879, feu Dabucy sus-nommé a légué à la bibliothé-
que de Nice, les manuscrits de son père et à l'école com-
munale de St Roch, sa bibliothèque.

Que pour entrer en possession de ces legs, le
requérant, es-qualité, doit obtenir le consentement de la
requête;

En conséquence, avons fait sommation à la
Dite Dame Ribotty, de consentir à la délivrance des legs
sus-énoncés.

Qui déclarent que faite par elle de sa
façon, le requérant, es-qualité, se pourvoira comme
de droit.

Tous droits réservés.

Nous avons à la requête remis et laissé
copie du présent acte en parlant comme devant.

Coût huit francs 50 c.

Signé: Babstre.

Enregistré à Nice, le cinq Septembre 1894
f. 48 c. 15. Recu deux francs 50 centimes.

Signé: Amel.

Pour copie conforme,
Le Maire,